

POPULATION & SOCIÉTÉS

La « double peine » des ouvriers : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte

Emmanuelle Cambois*, Caroline Laborde*, Jean-Marie Robine**

En France, les ouvriers vivent en moyenne moins longtemps que les cadres. Leur vie plus courte leur épargne-t-elle des années de vie en mauvaise santé ? S'appuyant sur l'enquête santé menée en France en 2003, Emmanuelle Cambois, Caroline Laborde et Jean-Marie Robine montrent que ce n'est pas le cas ; les ouvriers vivent moins longtemps que les cadres et passent plus de temps qu'eux avec des incapacités et des handicaps.

L'espérance de vie à la naissance ne cesse d'augmenter en France : en 2007, elle atteint 77 ans pour les hommes et 84 ans pour les femmes. Mais est-on sûr que les années de vies gagnées sont des années en bonne santé ? Ne vit-on pas plus longtemps avec des maladies, des incapacités et en situation de dépendance, en particulier aux grands âges ? De même, alors qu'on constate d'importants écarts d'espérance de vie entre cadres et ouvriers, écarts qui ne semblent pas s'être réduits au cours des dernières décennies [1], on peut se demander si la vie plus longue des cadres ne les amène pas à vivre plus d'années avec des incapacités.

Pour répondre à ces questions, le calcul de l'espérance de vie peut être complété par celui de l'espérance de vie en santé, qui permet d'estimer par exemple le nombre moyen d'années vécues avec et sans incapacité ou handicap (encadré). L'enquête sur la santé et les soins médicaux menée en France en 2003 par l'Insee permet de distinguer trois situations d'incapacité sous-entendant des besoins de soins, d'assistance, d'aides techniques particuliers [2] :

– les incapacités de type I : les personnes ont déclaré au moins une limitation fonctionnelle résiduelle physique

* Institut national d'études démographiques

** Institut national de la santé et de la recherche médicale

et sensorielle (difficulté à voir de près ou de loin, à entendre, à marcher, à se pencher ou à utiliser ses mains et ses doigts) ; la plupart n'engendre aucune gêne particulière dans les activités du quotidien mais dénote des besoins d'aide technique ou d'aménagement du domicile ou du poste de travail ;

– les incapacités de type II : les personnes se sont déclarées limitées depuis plus de 6 mois dans les activités du quotidien. Elles évoquent une gêne ressentie, dans leur activité professionnelle, leurs tâches domestiques, ou dans d'autres activités ;

– les incapacités de type III : les personnes ont déclaré des difficultés pour réaliser les activités élémentaires de soins personnels comme faire sa toilette, s'habiller, se nourrir. Ces difficultés peuvent engendrer un besoin d'assistance au quotidien, on parle alors de dépendance.

◆ À 35 ans, il reste en moyenne une trentaine d'années à vivre sans incapacité

En France, les incapacités de type I touchent un tiers des 35 ans ou plus, celles de type II, 18,5%. Plus rares, les incapacités de type III concernent 4,5% de la population âgée de 35 ans ou plus. En 2003, un homme âgé de

Tableau 1 - Espérance de vie totale et espérance de vie sans incapacité, selon le sexe, en France, en 2003

	Espérance de vie (années)									Espérance de vie totale (années) (b)
	Avec ou sans difficultés dans les activités de soins personnels (incapacités de type III)			Avec ou sans difficultés dans les activités en général (incapacités de type II)			Avec ou sans problèmes fonctionnels physiques et sensoriels (incapacités de type I)			
	avec	sans (a)	rapport* (a/b)	avec	sans (a)	rapport* (a/b)	avec	sans (a)	rapport* (a/b)	
À 35 ans										
Hommes	3,0	39,8	93 %	8,7	34,1	80 %	15,1	27,7	65 %	42,8
Femmes	5,3	43,5	89 %	12,1	36,7	75 %	20,0	28,8	59 %	48,8
Différence	+2,3	+3,7	-	+3,4	+2,6	-	+4,9	+1,1	-	+6,0
À 60 ans										
Hommes	2,7	18,0	87 %	6,2	14,5	70 %	11,2	9,5	46 %	20,7
Femmes	4,8	20,1	81 %	9,1	15,8	63 %	15,3	9,6	38 %	24,9
Différence	+2,1	+2,1	-	+2,9	+1,3	-	+4,1	+0,1	-	+4,2

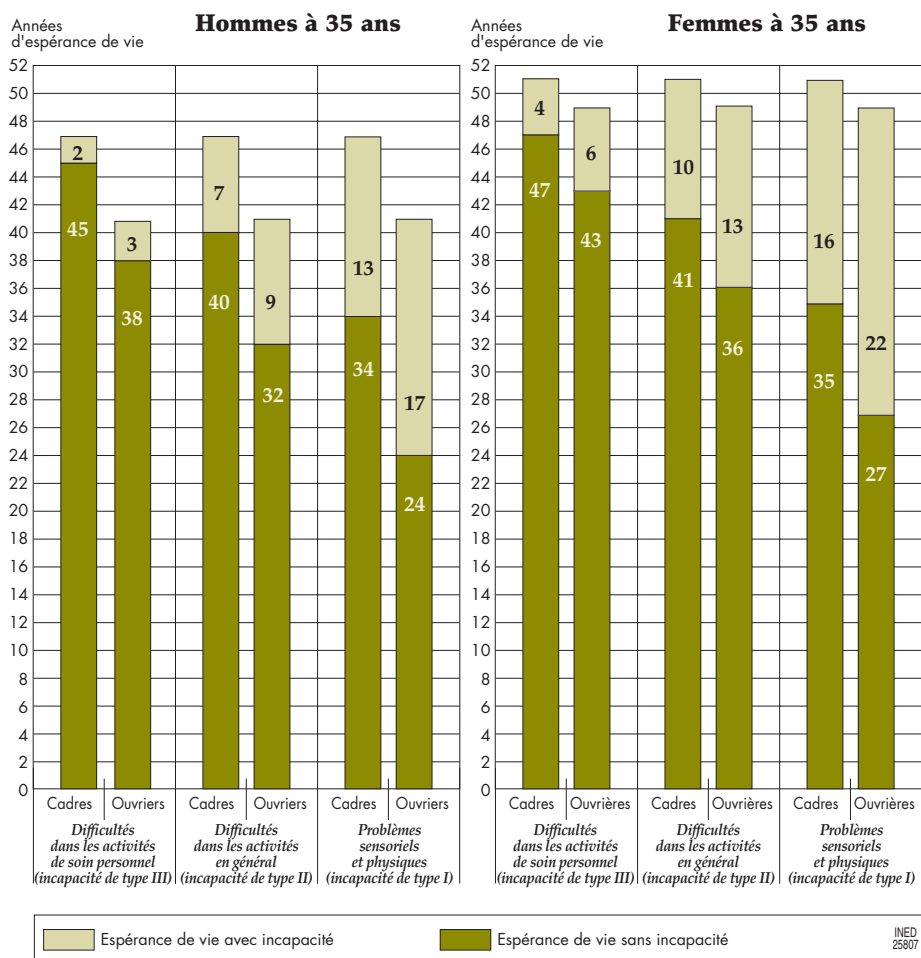
* Proportion de l'espérance de vie totale indemne d'incapacité.
Champ : France métropolitaine.

(E. Cambois, C. Laborde, J.-M. Robine, *Population & Sociétés*, n° 441, Ined, janvier 2008)

Source : Calculs des auteurs d'après les données de l'Échantillon démographique permanent (décès survenus entre 1999 et 2003) et de l'enquête de l'Insee sur la santé et les soins médicaux de 2002-2003.

35 ans peut encore espérer vivre 43 ans, une femme, 49 ans. L'espérance de vie sans incapacité de type I est de 28 ans pour les hommes (soit 28 ans sans incapacité de type I et 15 avec), et de 29 ans pour les femmes (soit 29 ans sans et 20 avec) [2]; l'espérance de vie sans incapacité de type II est de 34 ans pour les hommes et de 37 ans pour les femmes, et l'espérance de vie sans incapacité de type III atteint 40 ans pour les hommes et 44 ans pour les femmes (tableau 1). Les situations les plus lourdes (type III) occupent donc en moyenne 3 années de vie chez les hommes et 5 années chez les femmes, presque toutes vécues après 60 ans. Avec l'âge, les incapacités prennent en effet plus d'importance au sein de l'espérance de vie, du fait de l'accumulation des maladies et des troubles potentiellement invalidants. Ainsi, à 60 ans, un homme peut espérer vivre encore 21 années, mais avec seulement la moitié sans aucune des incapacités considérées dans l'étude. Et si les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes, elles passent finalement plus d'années avec des incapacités, en particulier avec des incapacités modérées [3].

Figure 1 - Espérance de vie à 35 ans avec et sans incapacité chez les cadres supérieurs et les ouvriers, pour différents indicateurs d'incapacité. Hommes et femmes, France, 2003



◆ **Les ouvriers ont une espérance de vie plus courte et vivent plus longtemps en incapacité**

À 35 ans, les hommes cadres supérieurs ont une espérance de vie de 47 ans, soit 4 années de plus que la moyenne et 6 années de plus que les ouvriers. Ils vivront en moyenne 34 de ces 47 années (73% de leur espérance de vie totale) indemnes d'incapacité de type I, soit 10 années de plus que les ouvriers qui ne disposent que de 24 années (60% de leur espérance de vie) (figure 1 et tableau 2). Pour les femmes, l'écart d'espérance de vie entre cadres supérieures et ouvrières est moins important que pour les hommes (environ 2 années), mais la différence entre les espérances de vie sans incapacité de type I est

Champ : France métropolitaine.

(E. Cambois, C. Laborde, J.-M. Robine, *Population & Sociétés*, n° 441, Ined, janvier 2008)

Source : Calculs des auteurs d'après les données de l'Échantillon démographique permanent (décès survenus entre 1999 et 2003) et de l'enquête de l'Insee sur la santé et les soins médicaux de 2002-2003.

similaire (8 années d'écart) : à 35 ans, elle atteint 35 ans pour les cadres supérieures tandis que celle des ouvrières ne s'élève qu'à 27 ans (respectivement 70 % et 55 % de l'espérance de vie totale).

L'espérance de vie sans incapacité de type II atteint 40 ans chez les cadres supérieurs contre 32 ans chez les ouvriers (respectivement 85 % et 78 % de leur espérance de vie totale). L'espérance de vie sans incapacité de type III est de 45 ans chez les hommes cadres supérieurs contre 38 ans chez les ouvriers (respectivement 96 % et 92 % de leur espérance de vie totale). On retrouve des différences similaires chez les femmes.

Les cadres passent donc plus de temps sans incapacité que les ouvriers, surtout pour les formes les plus courantes, comme les limitations fonctionnelles (type I). Ils sont moins exposés à ces altérations et gênes et s'en prémunissent plus facilement. Pour les formes les plus sévères, les différences sont moindres, car il s'agit de situations rares où l'état de santé est particulièrement dégradé, mais il reste des différences : les ouvriers ont

davantage de problèmes fonctionnels de type I qui peuvent ensuite induire des états sévères de type III.

Ces différences persistent aux âges élevés. À 60 ans, les ouvriers et les ouvrières ont toujours une espérance de vie inférieure à celle des cadres : 19 ans et 25 ans pour les ouvriers et ouvrières, contre 23 ans et 27 ans pour les hommes et femmes cadres supérieurs. Et les incapacités de type I, fréquentes aux grands âges, s'installent plus durablement pour les professions manuelles. Après 60 ans, les ouvriers et les ouvrières vivront en moyenne plus d'années avec que sans limitations fonctionnelles. Les incapacités les plus sévères, de type III, occupent 16 % de l'espérance de vie des ouvriers à 60 ans et 9 % de celle des hommes cadres (22 % et 16 % pour les femmes).

Au total, l'espérance de vie plus courte des ouvriers ne les soulage pas pour autant d'années d'incapacité. Ils connaissent au contraire une période de vie avec ces difficultés plus longue. Les ouvrières passent en moyenne 22 années avec des incapacités de type I

contre 16 années pour les femmes cadres supérieures (17 ans et 13 ans respectivement chez les hommes) ou encore 6 années avec des incapacités de type III contre 4 années pour les femmes cadres (3 ans et 2 ans respectivement pour les hommes).

◆ La situation des autres catégories professionnelles

Les autres catégories de professions (1) connaissent des situations intermédiaires (tableau 2). Les professions intermédiaires, les agriculteurs exploitants et les professions indépendantes ont des espérances de vie légèrement inférieures à celles des cadres supérieurs. L'espérance de vie des femmes employées se rapproche également de ces catégories. En revanche, pour les hommes employés, elle est plus proche de celle des ouvriers.

(1) Les catégories de profession répartissent la population adulte selon la profession actuelle, ou ancienne pour les chômeurs ou retraités qui les déclarent. La catégorie des inactifs ne contient que des personnes qui ne travaillent pas actuellement, pour d'autres motifs que le chômage ou la retraite : 90 % des hommes et 70 % des femmes inactifs déclarent avoir déjà occupé une activité professionnelle, dans la moitié des cas ils étaient ouvriers. Ces anciens actifs présentent une prévalence élevée d'incapacités. Ils sont aussi plus nombreux que la moyenne à être pris en charge par la sécurité sociale pour cause d'invalidité ou de reconnaissance administrative de handicap. Réintégrer ces personnes dans leur ancienne catégorie (au même titre que les chômeurs ou les retraités) a pour effet de diminuer les espérances de vie sans incapacité de toutes les catégories, et celle des ouvriers de manière plus marquée : les écarts entre cadres et ouvriers augmentent. Traditionnellement, les statistiques françaises étudient séparément ce groupe particulier.

Tableau 2 - Espérance de vie totale et sans incapacité à 35 ans selon la catégorie de profession* des hommes et des femmes, France 2003 (deux indicateurs d'incapacité)

Profession et catégorie sociale	Répartition dans la population (%)	Espérance de vie (années)						Espérance de vie totale (années) (b)
		Avec ou sans difficultés dans les activités de soins personnels (incapacités de type III)			Avec ou sans problèmes fonctionnels physiques et sensoriels (incapacités de type I)			
		avec	sans (a)	rapport** (a/b)	avec	sans (a)	rapport** (a/b)	
Hommes, 35 ans								
Cadres supérieurs	16 %	2,1	44,5	96 %	12,6	34,0	73 %	46,6
Professions intermédiaires	21 %	2,4	42,4	95 %	14,0	30,8	69 %	44,8
Agriculteurs exploitants	6 %	2,9	42,4	94 %	16,3	29,0	64 %	45,3
Indépendants	10 %	2,5	41,9	94 %	14,3	30,1	68 %	44,4
Employés	10 %	3,1	39,0	93 %	13,7	28,4	67 %	42,1
Ouvriers	34 %	3,4	37,5	92 %	16,5	24,4	60 %	40,9
Inactifs*	3 %	8,7	21,7	71 %	19,9	10,5	35 %	30,4
Total	100 %	3,0	39,8	93 %	15,1	27,7	65 %	42,8
Femmes, 35 ans								
Cadres supérieures	8 %	4,4	46,5	91 %	15,5	35,4	70 %	50,9
Professions intermédiaires	14 %	4,4	45,4	91 %	17,7	32,1	65 %	49,8
Agricultrices exploitantes	5 %	6,2	43,9	88 %	20,7	29,4	59 %	50,1
Indépendantes	5 %	5,3	44,8	89 %	18,4	31,7	63 %	50,1
Employées	35 %	5,0	44,4	90 %	20,5	28,9	59 %	49,4
Ouvrières	12 %	6,1	42,5	87 %	21,8	26,8	55 %	48,6
Inactives*	21 %	5,6	41,1	88 %	21,2	25,5	55 %	46,7
Total	100 %	5,3	43,5	89 %	20,0	28,8	59 %	48,8

* voir note (1) dans le texte.

** Proportion de l'espérance de vie totale indemne d'incapacité.

Champ : France métropolitaine.

(E. Cambois, C. Laborde, J.-M. Robine, *Population & Sociétés*, n° 441, Ined, janvier 2008)

Source : Calculs par les auteurs d'après les données de l'Échantillon démographique permanent (décès survenus entre 1999 et 2003) et de l'enquête de l'Insee sur la santé et les soins médicaux de 2002-2003.

Encadré

**L'espérance de vie sans incapacité :
définition et calcul**

L'espérance de vie sans incapacité est le nombre d'années sans incapacité qu'il resterait à vivre en moyenne aux individus d'une population ou d'un groupe, si les conditions de vie et de santé du moment continuaient à s'appliquer dans le futur.

Pour la calculer, on combine la prévalence par âge de l'incapacité avec les données des tables de mortalité du moment, pour décomposer les « années vécues » de la table en années vécues avec et sans incapacités. Les enquêtes santé concernant uniquement la population vivant à domicile, on tient compte des années passées en institution (souvent pour motif de santé) en les considérant comme des années d'incapacité, bien que ce ne soit pas systématiquement le cas, en particulier pour les problèmes les plus sévères. Néanmoins, compte tenu de la faible proportion de personnes en institution, l'impact de ce choix méthodologique ne dépasse pas quelques mois d'espérance de vie sans incapacité [2]. La méthode utilisée sous-estime aussi probablement l'espérance de vie sans incapacité du fait des données utilisées : les données d'incapacité sont issues d'une enquête transversale (données de stock) et ne rendent donc pas seulement compte des évolutions les plus récentes en matière d'exposition aux risques d'incapacité ou de soins, contrairement aux données d'enquêtes longitudinales (données de flux) qui permettent d'isoler l'effet du contexte du moment (conditions de vie et de travail, systèmes de soins...) : les estimations obtenues par cette méthode ne correspondent pas littéralement à des indicateurs « du moment » comme l'espérance de vie. Par ailleurs, les évolutions ont pu être différentes selon la catégorie sociale, aboutissant peut-être à une sous-estimation différente pour les catégories et des écarts sur- ou sous-estimés. Malgré ces limites, on utilise couramment ces estimations qui permettent de faire état des disparités en matière de mortalité et d'état de santé à partir d'un indicateur agrégé très parlant qui répond aux interrogations soulevées en introduction.

D'une manière générale, plus l'espérance de vie est longue, plus la part de vie passée avec des incapacités est faible. Les agriculteurs et les agricultrices se démarquent : plutôt favorisés en termes d'espérance de vie, ils présentent une espérance de vie sans incapacité de type I parmi les plus courtes (seulement 64 % de l'espérance de vie pour les hommes et 59 % pour les femmes). Bien qu'assimilés à des professions de chefs d'entreprise par de nombreux aspects de leurs fonctions, les agriculteurs ont aussi une activité manuelle et des conditions de travail qui, comme pour les ouvriers, les exposent probablement plus que la moyenne à ces incapacités (une meilleure prise en charge de ces problèmes pourrait expliquer que les agriculteurs soient moins pénalisés que les ouvriers en terme d'espérance de vie totale). La catégorie des inactifs est particulière : leur espérance de vie est extrêmement faible, particulièrement chez les hommes (1). Ces personnes sans activité professionnelle (ni retraité, ni chômeur) sont souvent déjà hors du marché du travail à cause d'un problème

de santé, ce qui explique que leur risque de décéder soit bien supérieur à la moyenne. On constate aussi que les inactifs passent les deux tiers de leur espérance de vie très courte avec des incapacités de type I et un tiers avec des incapacités de type III. L'inactivité des femmes est plus fréquente et indépendante de raisons de santé pour bon nombre d'entre elles : les inactives ont cependant une espérance de vie de deux ans inférieure à celle des ouvrières et présentent les mêmes proportions de vie avec et sans incapacités.

Les ouvriers et les ouvrières ne sont pas seulement désavantagés face à la mort : au sein d'une vie plus courte, ils passent aussi plus de temps que la moyenne en situation d'incapacité. Les professions manuelles en général sont particulièrement touchées par les limitations fonctionnelles physiques ou sensorielles, qui concernent plus de 60 % des années à vivre après 60 ans. Les différences d'exposition aux risques de maladies ou d'accidents tout au long de la vie, liées aux conditions de vie et aux conditions de travail, de même que les différences dans les modes de recours au système de soins, contribuent sûrement à ce double désavantage, dans des proportions qu'il reste à préciser.

RÉFÉRENCES

- [1] Christian MONTEIL et Isabelle ROBERT-BOBÉE – Les différences sociales de mortalité : en augmentation chez les hommes, stables chez les femmes, *Insee Première*, n° 1025, 2005, 4 p.
- [2] Emmanuelle CAMBOIS, Aurore CLAVEL et Jean-Marie ROBINE – L'espérance de vie sans incapacité continue d'augmenter, *Solidarité Santé*, 2006, 2:7-22.
- [3] Emmanuelle CAMBOIS, Aline DÉSESQUELLES et Jean-François RAVAUD – Femmes et hommes inégaux face aux handicaps, *Population & Sociétés*, n° 386, janvier 2003.

RÉSUMÉ

En 2003, en France, un homme âgé de 35 ans peut espérer vivre encore 43 ans, dont 28 indemnes de toute incapacité, une femme, 49 ans, dont 29 indemne d'incapacité. Les incapacités les plus sévères, impliquant éventuellement une situation de dépendance, n'occupent en moyenne que 3 années de vie pour les hommes et 5 années pour les femmes. Le nombre d'années vécues avec ou sans incapacité varie selon la catégorie professionnelle : en 2003, un homme cadre de 35 ans peut espérer vivre encore 47 ans dont 34 indemne de toute incapacité, un ouvrier, 41 ans dont 24 ans sans incapacité. Ces différences se renforcent avec l'avancée en âge : après 60 ans, les ouvriers et les ouvrières vivent en moyenne plus d'années avec que sans incapacité et endureront aussi plus d'incapacités sévères que les cadres. Au sein d'une vie déjà plus courte, les ouvriers passent donc à la fois moins de temps sans incapacité que les cadres, et vivent plus longtemps qu'eux avec des incapacités et des handicaps.

Tous les numéros de *Population & Sociétés* sont accessibles sur le site de l'Ined : www.ined.fr